



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Chartres, le 12 mai 2016



académie  
Orléans-Tours  
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Eure-et-Loir

Division des Personnels  
des Ecoles  
Gestion Collective

Dossier suivi par  
Laurence Dupuis  
T 02 36 15 11 98  
Ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr

Cité Administrative  
Place de la République  
CS 70527  
28019 CHARTRES Cedex

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des services départementaux  
de l'Education Nationale d'Eure-et-Loir

A

Mesdames et Messieurs les enseignants  
Du 1<sup>er</sup> degré

S/C de Mesdames et Messieurs les IEN

**Objet : APPEL A CANDIDATURE - Décharge de formateur académique 1<sup>er</sup> degré de l'Education prioritaire**

**P.J. : fiche poste**

J'ai l'honneur de vous informer de la création d'un poste de formateur académique 1<sup>er</sup> degré de l'Education prioritaire (cf. la fiche de poste jointe).

Ce poste sera attribué en priorité à un enseignant :

- Titulaire du CAFIPEMF
- exerçant dans une école en éducation prioritaire et plus particulièrement dans le secteur des deux collèges REP+ de Dreux

Les enseignants intéressés adresseront leur candidature à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, par mail à [ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr). Ils en transmettront une copie à leur IEN de circonscription :

⇒ pour le **Jeudi 19 Mai 2016 à midi** au plus tard.

Les candidats retenus seront convoqués pour un entretien devant une commission qui se réunira début juin.

L'enseignant(e) retenu(e) bénéficiera d'un quart de décharge à titre provisoire pour exercer ses missions de formateur (trice).

Joël SÜRIG

## Fiche de poste formateur académique de l'éducation prioritaire

Dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire, les enseignants formateurs REP+ seront identifiés au niveau départemental et académique pour former une équipe de ressources répondant aux besoins des réseaux REP+.

### 1) Missions

- Il accompagne les équipes dans la construction de leurs besoins de formation et fait émerger les demandes
- Il participe aux actions répondant aux besoins locaux des établissements sur des thématiques transversales et propose des formations adaptées aux besoins des enseignants en matière d'évolution de leurs pratiques pédagogiques
- Il contribue à diffuser les orientations du référentiel de l'éducation prioritaire
- Il travaille au sein d'une équipe de formateurs animée par un coordonnateur pédagogique de la DAFOP en lien avec la correspondante académique de l'éducation prioritaire
- Pour l'année scolaire 2015-2016, son service sera partagé entre sa mission de formation au sein d'un REP+ à hauteur de 0,25 ETP et sa mission d'enseignement au sein d'une école ou d'une circonscription ou d'un établissement à hauteur de 0,75 ETP

### 2) Actions d'organisation et de production

Il participe aux réunions de formateurs, au sein de la DAFOP et dans ce cadre il apporte son concours en matière de :

- Animation de stages à destination des établissements scolaires du premier et du second degré
- Production d'outils

### 3) Compétences souhaitées

- Expérience d'enseignement avec des publics de l'éducation prioritaire
- Connaissance des dispositifs et des organisations spécifiques de l'éducation prioritaire
- Compétence en formation d'adultes

### 4) Conditions d'exercice

- le formateur éducation prioritaire sera amené à travailler avec les autres formateurs et avec de nombreux autres professionnels de la formation ;
- l'exercice professionnel sera réalisé principalement dans les réseaux prioritaires de l'académie
- le formateur bénéficiera de frais de déplacements pour se rendre de sa résidence administrative aux lieux de formation.